



Sébastien SEMOUN



Avocat associé

Dépt. droit économique - droit de la distribution

@ ssemoun@lexcase.com

☎ + 33 7 77 44 62 88



Elodie BERTRAND-ESQUEL



Avocat

Dépt. droit économique, droit de la distribution

@ ebertrand@lexcase.com



Céline IOVINO



Avocat

Dépt. droit économique, droit de la distribution

@ ciovino@lexcase.com



Laura DEMONTES



Avocat

Dépt. droit économique, droit de la distribution

@ ldemontes@lexcase.com

© Maquette - Veronique Girat | Crédits photos : Célia Marjolet - iStock

4

## LE DÉPARTEMENT DROIT ÉCONOMIQUE - DROIT DE LA DISTRIBUTION : UN ACCOMPAGNEMENT INCONTOURNABLE

Le Département droit économique - droit de la distribution de LexCase conseille les entreprises françaises et étrangères, tant en France qu'à l'international, autour de deux axes principaux :

### ● l'accompagnement dans la mise en place des relations contractuelles ;

Notre équipe intervient ainsi dans la rédaction, la négociation, l'exécution et la protection de la politique commerciale et industrielle de chaque entreprise en prenant systématiquement en compte les spécificités de son secteur d'activité.

Nous les accompagnons également dans leurs relations avec leurs partenaires commerciaux, leurs clients professionnels ou consommateurs, leurs sous-traitants, leurs concurrents et les administrations (DGCCRF, DIRECCTE, CNIL, etc.).

### ● la représentation dans les litiges commerciaux ;

Notre équipe assiste et défend également ses clients devant les tribunaux judiciaires, les instances arbitrales ou de médiation de toutes formes, les autorités de concurrence française et communautaire et dans leurs relations avec les administrations.

Le Département droit économique - droit de la distribution de LexCase a ainsi acquis une expertise dans les domaines suivants :

- **Droit des contrats** : rédaction, négociation, audit de contrats de tout type, suivi de leur bonne exécution et des conséquences de leur cessation ;
- **Droit de la publicité et de la promotion des ventes** : droit de la consommation appliqué à l'entreprise ;
- **Droit de la distribution** : mise en place, évolution et résiliation des différents modes de distribution / représentation des services ou produits adaptée à la situation de l'entreprise tant en France qu'à l'international ;
- **Droit des pratiques restrictives** : déséquilibre significatif, rupture brutale de relations commerciales établies, abus de puissance d'achat ou de vente, etc.).

## EXPERTISE ET PARTENARIATS

### Fédération Française de la Franchise

Fort de son savoir-faire et des compétences acquises dans le cadre de son parcours, Maître Sébastien SEMOUN est membre, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, du *Collège des Experts de la Fédération Française de la Franchise* (FFF). Il participe aux travaux de la FFF et à la rédaction du recueil annuel de jurisprudence. Cette reconnaissance, gage de l'expertise du département Droit économique - droit de la distribution, garantit aux clients du cabinet LexCase un traitement toujours plus efficient de leurs dossiers.

### Partenaires européens

LexCase a noué un partenariat étroit avec des cabinets implantés en Europe et partageant son souci d'indépendance. Ses objectifs sont de proposer une réponse rapide et pragmatique à des questions locales et élaborer des solutions transverses correspondant à des problématiques internationales.

**Cabinet GATELEY**, cabinet anglo-saxon implanté dans 9 villes du Royaume-Uni et à Dubaï,

**Cabinet GÖRG**, cabinet allemand implanté dans 6 villes d'Allemagne,

**MAGNUSSON LAW FIRM**, cabinet implanté dans 11 pays d'Europe du Nord et de l'Est, et également à Hong Kong et en Chine.



## QUELQUES DOSSIERS TYPES

- Accompagnement dans la mise en place de réseaux de franchise en France et à l'étranger : rédaction de documents préparatoires, d'information précontractuelle et de contrats de franchise ou master-franchise, en français et en anglais.
- Actions en référé, couplée à une action au fond à bref délai, aux fins d'obtention de la poursuite forcée d'un contrat de franchise abusivement résilié avec la tierce complicité d'un réseau concurrent.
- Procédures sur requête afin d'établir ou de conserver la preuve d'agissements déloyaux de concurrents (traditionnels ou nouvellement arrivés) dans le domaine de la grande distribution, de l'immobilier, de l'industrie.

2

## PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LEXCASE EST NÉ D'UN PROJET ENTREPRENEURIAL : CONSTITUER UN CABINET D'AVOCATS PLURIDISCIPLINAIRES, PRÉSENT À PARIS, LYON ET MARSEILLE ET AYANT UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC CERTAINS CABINETS D'AVOCATS ÉTRANGERS.

RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL, LEXCASE A CHOISI D'ANTICIPER L'EUROPE DES RÉGIONS EN MISANT SUR LA PROXIMITÉ DES SES CLIENTS TOUT EN CONSERVANT UN SOUCI D'EXCELLENCE.

LEXCASE COMPTE PRÈS DE 40 AVOCATS, DONT 11 ASSOCIÉS SPÉCIALISÉS DANS LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES DU DROIT DE L'ENTREPRISE.



## Nos formations spécifiques au droit économique

Pour mieux accompagner ses clients et leur fournir une offre de formation la plus complète, LexCase a contribué à la création d'un organisme de formation présent à Paris, Lyon et Marseille et réunissant des professionnels du droit et du chiffre : **LexFormation**, qui assure des formations éligibles à la prise en charge de la formation continue des salariés.

LexCase offre ainsi à ses clients la possibilité de bénéficier d'une formation à la carte ou choisie parmi notre catalogue existant.

[www.lexformation.com](http://www.lexformation.com)  
[contact@lexformation.com](mailto:contact@lexformation.com)



Nous proposons notamment les formations suivantes :

- La franchise
- La distribution multicanal
- Le contrôle de la relation entre fournisseurs et distributeurs
- L'optimisation de la rédaction de vos contrats, clauses essentielles
- La protection de l'image et de la réputation de son entreprise
- La promotion des ventes en toute sécurité.

3